

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
25

Conseillers absents :
8

Séance ordinaire du 22 juin 2023
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-deux juin de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (25) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Bruno TRANCHANT, Isabelle TINCHANT-MERLI, Miné SEYHAN, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (8) :

M. Patrice NYREK
M. Raphaël SPADARO
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM
Mme Véronique FLESCHE
M. Lucas SCHERRER (procuration à M. MARCUZ)

-o-O-o-

Point 11 de l'ordre du jour

Création de locaux périscolaires sur le site de Rixheim Centre – affaires foncières

Par délibération du 13 avril 2023, le conseil municipal approuvait une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) pour la construction de locaux périscolaires sur le site de Rixheim centre.

Pour mémoire, la ville de Rixheim finance le projet à hauteur de 20% en apportant d'une part, une contribution en numéraire, et d'autre part, en mettant à disposition le foncier nécessaire à l'implantation du bâtiment.

Dans ce cadre, il convient d'opérer quelques ajustements en procédant à un échange de parcelles et à une cession.

Ainsi, la ville de Rixheim échangera la parcelle cadastrée section BZ n° 169/28 d'une surface de 0,51 are contre la parcelle appartenant à madame Frédérique GUYON cadastrée section BZ n° 165/26 d'une surface de 0,86 are.

De plus, la ville de Rixheim cèdera aux époux WIPF les parcelles cadastrées section BZ n° 170/28 et BZ n° 168/28 d'une surface respective de 0,02 are et de 1,13 are.

Conformément aux deux avis rendus par la Direction Départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin le 12 décembre 2022, l'are est estimé à 10 000€, avec une marge d'appréciation à hauteur de 10%, soit 9 000€. C'est cette valeur qui a été retenue comme référence pour les opérations envisagées.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver l'échange de parcelles entre la Ville de Rixheim (section BZ n° 169/28) et Madame Frédérique GUYON (section BZ n° 165/26) ;
- de fixer le montant de la soulte résultant de cet échange à la somme de 3 150 euros au profit de Madame Frédérique GUYON ;
- de partager à parts égales les frais d'acte et de mutation afférents à l'échange entre la Ville de Rixheim et Madame Frédérique GUYON ;
- d'approuver la cession des parcelles cadastrées section BZ n° 170/28 et BZ n° 168/28 au époux WIPF pour la somme de 10 350 euros ;
- de charger Maître Olivier BELTZUNG, notaire, de la rédaction des actes authentiques afférents ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 27 juin 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,

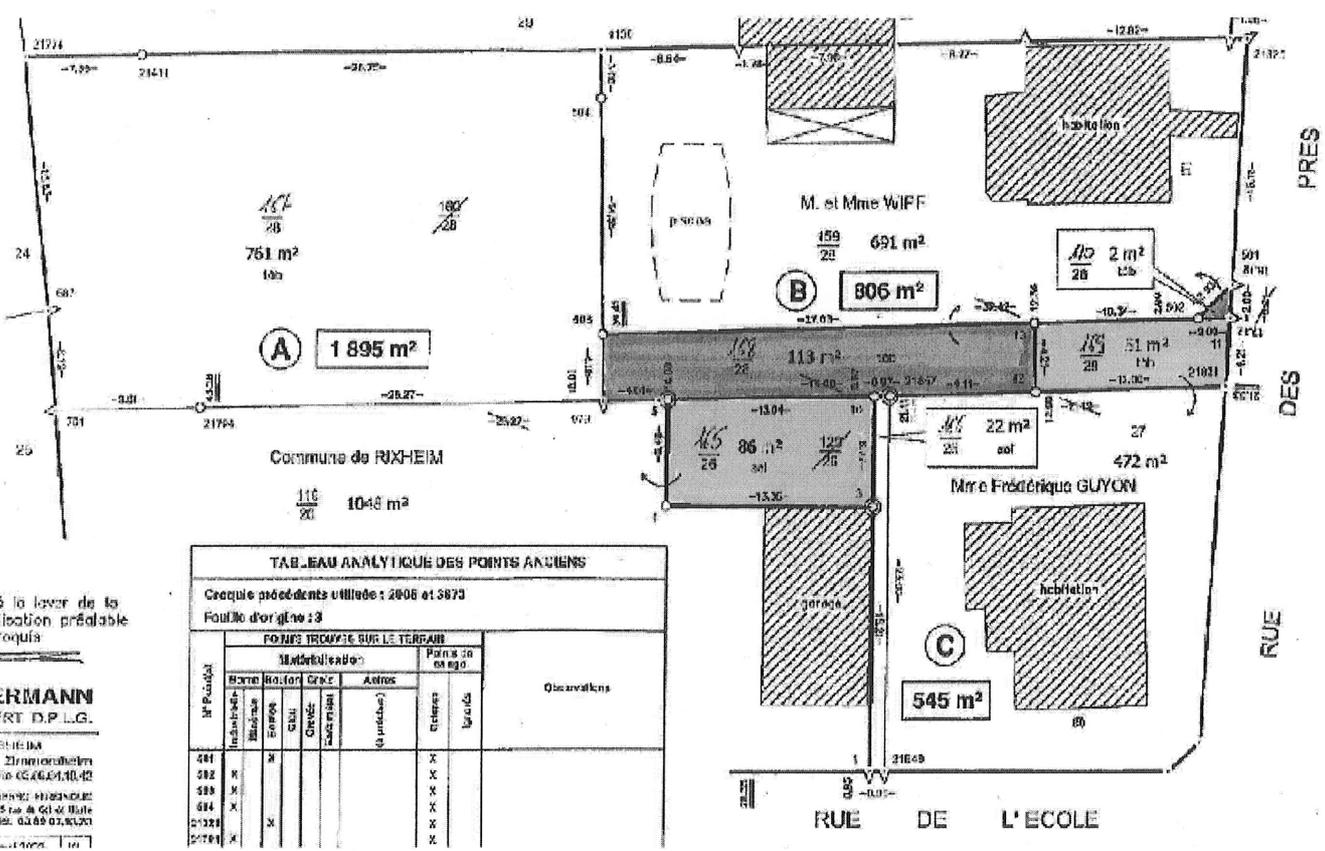


Richard PISZEWSKI

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **28 JUIN 2023**



Le la lever de la
 situation préalable
 yroquis

ERMANN
 YERT D.P.L.G.

RIXHEIM
 M. Zimmermann
 06 46 46 10 42
 15 rue de la Poste
 68 100 00 00 00

TABLEAU ANALYTIQUE DES POINTS ANCIENS										
Cercle précédents utilisés : 2806 et 2873										
Feuille d'origine : 3										
N° Parcelle	POINTS TROUVÉS SUR LE TERRAIN									
	Méthode de levé									
	Forme	Ré. for.	Gr. et	Autres			Pans de soi ego		Observations	
Ind. altim.	Enfonc.	Ch. ou	Gravés	Substr. (à préciser)	Châssis	Logés				
481										
582	X							X		
583	X							X		
584	X							X		
21328		X						X		
21761	X							X		

Parcelles cédées
 Parcelles échangeées